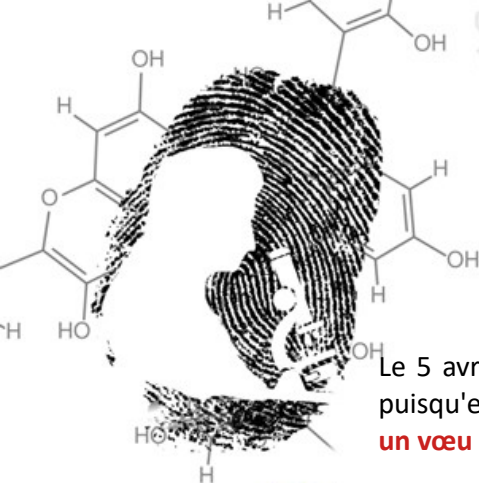




DÉCLARATION PRÉALABLE DU SNIPAT

Le 5 avril 2017 devait être une date importante à bien des égards pour la police scientifique puisqu'elle annonçait la création du SCPTS, faisant entrer la PTS dans une nouvelle ère. **Était-ce un vœu pieu de permettre à la police scientifique de répondre aux défis de demain ?**

En tout cas, le SCPTS devait être synonyme de valorisation et de défense de la PTS par la refonte de la filière scientifique de la police nationale via une réorganisation fonctionnelle et hiérarchique, la modernisation de la formation, la mise en place de nouvelles structures et la réécriture d'une doctrine d'emploi.

Malheureusement force est de constater que depuis 3 ans, il n'en est rien. Pire les conditions de travail se sont dégradées pour une bonne partie des personnels.

Pourquoi un tel échec ? Est-ce un manque de courage de la DGPN qui a renoncé à créer une direction centrale de la police scientifique face aux pressions des directions centrales ?

Pourtant une direction centrale de la police scientifique permettrait de regrouper l'ensemble des personnels de la filière et de gérer un maillage territorial cohérent, indépendamment des partages actuels entre directions, selon des prérogatives en matière de délinquance de masse ou de crime.

Pour éluder la création d'une direction centrale de la police scientifique, le SCPTS nous explique qu'il y a un risque que les directions des services actifs (DISA) boutent les policiers scientifiques hors de leurs locaux actuels, qu'elles reprennent matériels et véhicules.

Absurde ! N'y a-t-il pas un directeur général de la police nationale au-dessus de ces directions centrales ? Quelle gabegie ce serait ! Comment les directions centrales pourraient se comporter ainsi alors que les policiers scientifiques, qui représentent moins de 2 % des effectifs de la police nationale, résolvent 1/3 des affaires, signalisent les auteurs et alimentent les fichiers ?

Sur le bilan du SCPTS, le constat est accablant.

Un retard abyssal dans la formation des agents : 350 collègues nouvellement arrivés attendent d'être formés à la gestion des scènes de crime, ce qui représente plus de 2 années de retard et l'expérience en commission nous prouve que l'absence de ces formations est un frein à la mobilité et donc à la carrière des agents.

En 2016 nous avons déjà alerté le préfigurateur du SCPTS sur les risques engendrés par la modification du cursus de formation. 2020 nous donne raison.

Peut-on imaginer des collègues actifs en poste non formés ? Accepteriez vous d'envoyer en maintien de l'ordre une compagnie de CRS dans laquelle seul un tiers des agents seraient formés ? Non ! **C'est pourtant le quotidien des services de police scientifique de terrain !**

C'est également une absence de sécurité optimale pour les agents sur le terrain. Beaucoup trop d'entre eux continuent à travailler seuls alors qu'ils sont identifiés « police nationale » par la population, mais aussi et surtout par les mis en cause que bien souvent ils auront signalisés auparavant. L'administration ne fait-elle pas juste le pari qu'aucun agent ne connaîtra une issue mortelle ?

Vous n'avez de cesse de répéter que le policier scientifique n'est pas en danger.

snipoot
Scientifiques

Xavier DEPECKER

Secrétaire National en charge
des scientifiques

07 77 80 51 18

pts@snipat.com

Lahouaria BENCHENNI

Adjointe

06 71 79 40 09

pts.sud@snipat.com

Guillaume GROULT

Adjoint

06 78 40 53 87

pts.idf@snipat.com

Michel LORENTZ

Adjoint

06 64 65 89 36

pts.est@snipat.com

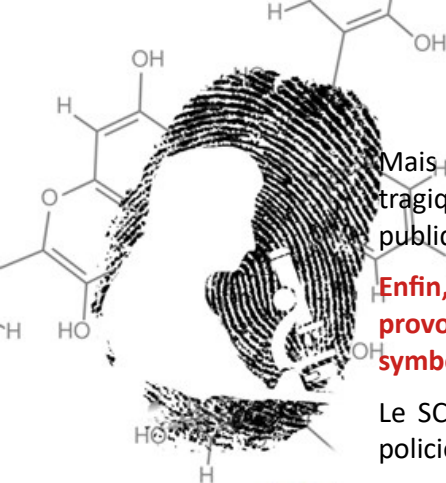


snipat PTS
(groupe privé)

www.snipat.com



#SNIPATPTS



Mais cette sempiternelle litanie est une vision éculée des choses. Les derniers événements tragiques d'Herblay et de Champigny montrent encore à quel point être policier sur la voie publique c'est être en danger.

Enfin, le 8 octobre dernier, au pari sécuritaire vous avez ajouté au mépris habituel une énième provocation en valorisant les « policiers ACTIFS de la PTS en première ligne ». Tout un symbole !

Le SCPTS c'est aussi **une augmentation du nombre de démissions et de détachements** des policiers scientifiques.

Monsieur le chef du service central, jamais les départs des collègues, écœurés, n'ont été aussi nombreux.

Écœurés par vos réformes structurelles, écœurés par votre manque d'ambition en matière de direction centrale, écœurés par le statut inadapté auquel vous n'avez répondu que par la réécriture d'une doctrine dans laquelle la sécurité a été totalement oubliée, écœurés par la casse du maillage territorial et par les guéguerres intestines avec la DCSP ou la DCPJ, écœurés par l'augmentation des kilomètres parcourus lors d'astreintes réalisées en sous effectifs, écœurés par votre vision statistique des missions de la police scientifique.

Et puisque vous semblez accorder plus de crédit aux chiffres qu'aux petites mains qui chaque jour participent au rayonnement du SCPTS, laissez-moi vous présenter quelques chiffres : un SLPT d'agglomération moyenne (200 000 habitants) c'est en 10 ans, plus de 650 constatations de décès, plus de 180 autopsies, plus de 12 000 cambriolages mais un individu identifié tous les deux jours grâce aux empreintes et prélèvements prélevés sur le terrain. **Tout cela pour à peine 1000 euros de retraite soit 55 % en moyenne de son dernier traitement net !**

Le policier scientifique contribue à la manifestation de la vérité et la vérité se moque de savoir qui se l'appropriera : police judiciaire, sécurité publique, préfecture de police, gendarmerie, qu'importe.

Seul compte le service public au service du public, au service des victimes.

Aujourd'hui vous nous présentez le futur SNPS qui fait suite à la SD-PTS et au SCPTS.

Les sigles changent, les personnes changent - quoique !- mais pas le marasme ! Vous vous complaisez à construire un nouveau service national qui absorbera la « machine » INPS, qui a montré son côté opérationnel lorsqu'il a fallu absorber la hausse des prélèvements en matière de petite et moyenne délinquance et lors des attentats. **Mais encore une fois vous laissez de côté la police scientifique de terrain.**

Au lieu de restructurer pour simplifier et consolider, vous ajoutez un organigramme au dessus de deux autres avec uniquement une autorité **fonctionnelle** sur ces services.

Rien ne change donc, pour le quotidien des agents affectés en sécurité publique, qui encore trop régulièrement palient les carences de l'administration que ce soit en effectif ou dans la procédure judiciaire.

Est-ce normal, par exemple, dans le cadre de manifestations, de devoir continuellement rappeler qu'un policier scientifique n'est pas agent des renseignements territoriaux ?

Un petit rappel des missions des policiers scientifiques en cas de grabuge dans les manifestations s'impose : s'il y a matière à constatation, c'est après que la manifestation ait été dispersée et après que les lieux aient été sécurisés qu'ils peuvent/doivent intervenir. S'il est nécessaire de signaler les auteurs (à la demande de l'OPJ) c'est après leur interpellation et après qu'un équipage les aient ramenés au service. Alors pourquoi s'entêter à emmener les policiers scientifiques sur les manifestations ? Pour photographier ou filmer les auteurs de

snipoot
Scientifiques

Xavier DEPECKER

Secrétaire National en charge
des scientifiques

07 77 80 51 18

pts@snipat.com

Lahouaria BENCHENNI

Adjointe

06 71 79 40 09

pts.sud@snipat.com

Guillaume GROULT

Adjoint

06 78 40 53 87

pts.idf@snipat.com

Michel LORENTZ

Adjoint

06 64 65 89 36

pts.est@snipat.com

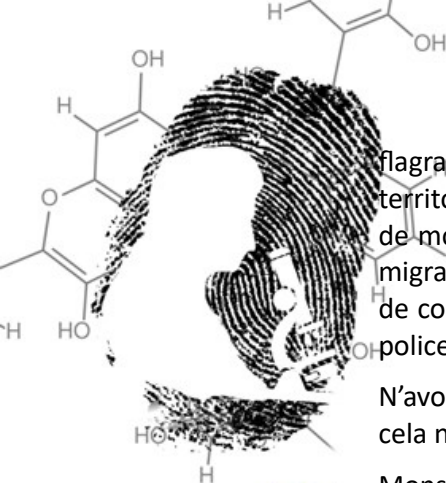


snipat PTS
(groupe privé)

www.snipat.com



#SNIPATPTS



flagrants délits ? Cette tâche revient aux services d'ordre sur place ou au renseignement territorial dont rappelons-le, les personnels sont formés aux techniques de défense ou équipés de moyens de défense. Il en va de même pour les opérations de démantèlement de camps de migrants ou les manifestations sportives. Le SCPTS dit en être conscient mais n'a pas de moyen de contrainte sur les directions locales d'emploi qui ne respectent pas le cadre des missions de police scientifique. Pour les collègues, il est clair que vous ne vous y intéressez pas !

N'avoir que l'autorité fonctionnelle sur les services de terrain n'a pas fonctionné avec le SCPTS, cela ne fonctionnera pas plus sous le label SNPS si rien ne change par ailleurs.

Monsieur le chef du service central, **la police scientifique est en train de crever la gueule ouverte dans l'indifférence la plus totale.**

Vous avez décidé de casser le maillage territorial construit par la DCSP, qui avait permis de démocratiser la PTS en matière de petite et moyenne délinquance. Vous semblez aujourd'hui plus enclin à vous faire désigner ayatollah des OCE (ordonnance de commission d'expert) qu'à mettre en place un référent PTS au sein de la DCPJ, ce qui aurait permis, par exemple, d'éviter le fiasco médiatique de l'affaire Dupont de Lignonès il y a tout juste un an.

Le nouvel organigramme du SNPS place la qualité au centre des actes de PTS. Un questionnement cependant : préférez-vous un véhicule réparé par un mécanicien hors accréditation ou par un qualicien qui travaille hors mécanique ?

Sous couvert d'un argumentaire burlesque **vous écarterez encore les personnels scientifiques des postes à responsabilités.** Pourtant ces mêmes scientifiques accèdent aujourd'hui aux plus hauts grades du corps des commissaires par la voie du détachement et on ne parle même pas des scientifiques qui fuient la PTS en réussissant les concours de commissaires !

Est-ce le retour des petits arrangements entre amis ?

Jamais les décisions prises par le SCPTS n'ont été aussi éloignées de la réalité des métiers de la police scientifique !

Au même titre que les missions assignées à la police nationale ne sont l'apanage d'une seule direction, le policier scientifique quelle que soit sa direction d'emploi est un maillon essentiel à l'accomplissement des missions prioritaires de la police nationale. À ce titre, il mérite votre pleine et entière considération et surtout votre soutien au quotidien. En l'état actuel, nous souhaitons un pouvoir d'intervention en matière de conditions de travail des délégués zonaux du SCPTS et évidemment pour les futurs délégués zonaux du SNPS.

Enfin Monsieur le chef du service central, nous vous invitons à suivre une unité de police scientifique en sous effectif d'une circonscription fortement criminogène, avec 2/3 des agents en poste non formés à la gestion des scènes de crime et qui ne peuvent donc pas entrer dans le régime d'astreinte. Seul 2 collègues assurent les astreintes, soit une semaine sur deux, une des collègues est mère célibataire (elle doit s'arranger pour la garde de son enfant en bas âge), elle est ASPTS depuis seulement 6 ans et doit compenser les départs des 2 techniciens de PTS qui n'ont pas été remplacés.

Peut-être que cela vous permettrait de prendre conscience de la réalité du terrain.

snipoot
Scientifiques

Xavier DEPECKER

Secrétaire National en charge
des scientifiques

07 77 80 51 18

pts@snipat.com

Lahouaria BENCHENNI

Adjointe

06 71 79 40 09

pts.sud@snipat.com

Guillaume GROULT

Adjoint

06 78 40 53 87

pts.idf@snipat.com

Michel LORENTZ

Adjoint

06 64 65 89 36

pts.est@snipat.com



snipat PTS
(groupe privé)

www.snipat.com



#SNIPATPTS